

Organismes de formation professionnelle : coup d'envoi pour la nouvelle certification basée sur le référentiel national qualité

AFNOR Certification a reçu du COFRAC l'autorisation de certifier les organismes de formation professionnelle selon le référentiel national qualité publié début juin. Ceux-ci ont maintenant dix-huit mois pour donner la preuve qu'ils ont formalisé une démarche qualité, condition *sine qua non* pour continuer à exercer sur le marché conventionnel.

Saint-Denis, le 23 septembre 2019 – [AFNOR Certification](#) lance une nouvelle prestation destinée aux acteurs du marché de la formation professionnelle désireux de montrer qu'ils exercent leur activité dans le souci permanent de la qualité. Cette nouvelle estampille porte le nom de certification RNQ, du nom du référentiel national qualité, une grille de lecture composée de 7 critères et 32 indicateurs. AFNOR Certification a pris part à sa construction, sous l'égide du ministère du Travail et de sa direction générale à l'Emploi et à la formation professionnelle (DGEFP).

Une obligation de certification au 1^{er} janvier 2021

Ce référentiel, gravé dans le marbre par le biais d'un décret du 6 juin 2019, doit servir de tronc commun autour duquel les prestataires de formation professionnelle sont invités à bâtir leur démarche qualité, dans l'esprit de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018. Ce texte, qui parachève une réforme initiée en 2014, demande aux prestataires de formation professionnelle de présenter une certification qualité au 1^{er} janvier 2021 (2022 pour les centres d'apprentissage) pour continuer à opérer sur le marché conventionnel. Faute de quoi, ils prennent le risque d'être déréférencés et de perdre leurs financements.

Le regard d'un tiers indépendant

Avec la certification RNQ, un organisme de formation franchit une marche supplémentaire dans la formalisation de sa démarche qualité, puisqu'il s'en remet à un organisme tiers indépendant pour juger du sérieux de cet engagement. Jusqu'alors, il pouvait se limiter à l'auto-déclarer, dans le cadre du dispositif Datadock. « *AFNOR Certification avait pris les devants du temps du Datadock, en proposant plusieurs signes différenciants aux prestataires désireux d'afficher leur rigueur. Notamment [NF Service Formation](#) et [AFAQ ISO 9001 appliquée aux organismes de formation professionnelle](#), deux signes distinctifs qui, encore aujourd'hui, donnent à leurs titulaires une longueur d'avance sur l'obligation de 2021* », indique Philippe Bourdalé, chef de produit qualité chez AFNOR Certification.

Ces deux estampilles gardent leur positionnement « premium » dans une offre organisée désormais autour de la nouvelle certification basée sur le référentiel national qualité, en en reprenant les principales exigences mais avec un niveau de rigueur supérieur. Les organismes qui détiennent déjà l'une ou l'autre bénéficieront d'un allègement des durées d'audit pour la nouvelle certification. Par ailleurs, AFNOR Certification peut évaluer gratuitement s'ils sont proches ou, au contraire, éloignés des exigences du nouveau référentiel, à l'aide d'un [test d'autoévaluation en ligne](#). Une [série d'ateliers pédagogiques se tiennent dans toute la France](#) pour informer les professionnels.

A propos d'AFNOR Certification

AFNOR Certification est l'activité du groupe AFNOR leader en France grâce à ses services de certification et d'évaluation de systèmes, de services, de produits et de compétences. Filiale de l'association AFNOR, AFNOR Certification offre un service de proximité grâce à 40 agences sur cinq continents et 14 représentations régionales en France. Elle mobilise 1 850 auditeurs qualifiés pour répondre aux besoins de ses clients sur près de 60 000 sites dans le monde. AFNOR Certification anime le système de certification NF et propose plusieurs signes de confiance tels que la certification AFAQ, les labels Diversité et Egalité professionnelle, le dispositif Testé et approuvé par les seniors et l'Ecolabel européen. www.afnor.org

Contact presse : Olivier Gibert - Tél : +33 (0)1 41 62 85 55, presse@afnor.org